

Festivités Landiranaises

Depuis des temps immémoriaux, les habitants avaient l'habitude de se retrouver au cours des 4 foires traditionnelles :

✿ Les fêtes Patronales de la Paroisse, St Martin (les 11 et 12 novembre) et St Blaise* (le 3 février).

✿ Les lendemain des grandes fêtes religieuses, lundi de Pâques et de pentecôte.

Après la période révolutionnaire nous pouvons lire sur les délibérations de la municipalité de l'an IV (1796) :

✿ 10 floréal (fête des époux).

✿ 10 prairial (fête de la reconnaissance de la victoire).

✿ 10 germinal an V (célébration ordonnée de la fête de la jeunesse).

✿ 5 messidor an V (fête de l'agriculture).

La période étant encore agitée, la municipalité prend des précautions et demande en particulier 20 hommes pour assurer la tranquillité de la foire de St Martin en l'an VI. Il en est de même pour la foire de la St Blaise les 3 et 4 février de l'an VI par une demande de la Garde Nationale du Canton de fournir 10 hommes de une heure à 7 heures du soir.

Ces foires traditionnelles ont continué car il en est encore question au début du 20^e siècle. Elles sont l'occasion pour les commerçants, marchands et colporteurs de venir vendre leur marchandise mais également aux paysans de se rencontrer pour vendre ou échanger du bétail ou d'autres produits. Sans omettre de s'installer à l'auberge ou la taverne pour parler affaires en buvant du vin de la région.

Plus tard, sous le règne de Napoléon III, la solidarité va s'installer par l'intermédiaire des sociétés de secours mutuels. Landiras n'y échappe point. Cette société mutualiste est créée le 15 juin 1862 ; le premier président est Maître TAFFARD (notaire) nommé par l'empereur. Elle prend le nom de Notre-Dame.

Les sociétaires se réunissaient en assemblée générale le 15 août et festoyaient la journée. Par la suite la date est avancée au dimanche qui suit le 14 juillet. Les diverses sociétés locales : mutuelle, gymnastique, musique, etc... se regroupent pour avoir une fête digne de ce nom.

Enfin au début du 20^e siècle un comité des fêtes est élu ; il organise la fête de juillet que nous connaissons actuellement. Les bals traditionnels de l'année : St Blaise, Mardi Gras, Pâques, Pentecôte et St Martin.

Le Comité Consultatif Historique.

*(cf. article « Foires et Marchés » du bulletin n°19).

